

LA COVID-19 ET L'AGRICULTURE: UNE HISTOIRE DE RÉSILIENCE

NOTE D'INFORMATION¹

Principaux points

- La flambée de COVID-19 et sa propagation rapide ont surpris de nombreux gouvernements et producteurs agricoles et ont incité les Membres de l'OMC à prendre des mesures immédiates. Bon nombre des mesures initiales devaient avoir une incidence négative sur le secteur agricole. Au lieu de cela, ce secteur a fait preuve de résilience, avec de meilleurs résultats commerciaux que d'autres secteurs.
- Les mesures initiales prises en réponse à la crise visaient à répondre aux préoccupations les plus urgentes des Membres: contenir le virus pour sauver des vies et assurer la sécurité alimentaire sur leur territoire. Outre les mesures de confinement, ces mesures prévoyaient des politiques destinées à la fois à faciliter et à restreindre le commerce des produits agricoles: nouvelles mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et réductions tarifaires, et restrictions à l'exportation. Il y a également eu une augmentation des recours à la constitution de stocks. Les courants d'échanges de produits agricoles ont considérablement évolué, en raison notamment du changement soudain des modes de consommation engendré par les mesures mises en place.
- Les mesures initiales visant avant tout à garantir la disponibilité immédiate de produits alimentaires ont été suivies d'une deuxième phase de politiques destinées à rétablir les chaînes d'approvisionnement rompues et à aider les producteurs agricoles à faire face à la "nouvelle normalité". Bien que de bon nombre de gouvernements aient progressivement assoupli les mesures de confinement, supprimé plusieurs restrictions à l'exportation et introduit des mesures de soutien interne pour soutenir le secteur agricole, la pandémie continue de se propager dans différentes parties du monde et devrait continuer d'avoir d'influencer l'offre et la demande de produits agricoles.
- Le commerce des produits agricoles a été plus résistant que le commerce des autres produits. Cela reflète le caractère essentiel des produits alimentaires et la relative non-élasticité par rapport au revenu de la demande pour ces produits ainsi que le fait que la majeure partie du commerce des produits agricoles (notamment les céréales et les oléagineux) se fait par expéditions maritimes en vrac qui n'ont pas subi de perturbations majeures. Alors que le commerce global des marchandises a fortement diminué au premier semestre de 2020, les exportations de produits agricoles et alimentaires ont augmenté de 2,5% au premier trimestre de l'année par rapport à la même période en 2019, avec une augmentation de 3,3% en mars et de 0,6% en avril, bien que les données préliminaires pour mai indiquent une légère baisse (-1,3%) par rapport à 2019.²
- Cette vue d'ensemble masque le fait que la demande de certains produits agricoles (par exemple les produits agricoles non alimentaires tels que les pelleteries brutes, la laine ou les fleurs) a chuté de façon spectaculaire alors qu'elle a augmenté pour d'autres (par exemple les aliments de base et les fruits et légumes transformés) en raison des achats initiaux dictés par la panique et de l'augmentation de la consommation intérieure. En avril 2020, les exportations ont aussi chuté pour plusieurs produits alimentaires, et notamment les produits à plus forte valeur ajoutée, tels que les produits frais, les produits laitiers et la viande, qui sont généralement plus tributaires des ventes aux restaurants, aux écoles et au secteur du tourisme que des ventes aux ménages. En outre, les denrées périssables à forte valeur ajoutée transportés par voie aérienne ont été durement touchés

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres de l'OMC ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Les données pour mai 2020 n'étaient disponibles que pour un nombre limité de 64 pays au moment de la rédaction du présent document.

par l'effondrement soudain du trafic aérien de voyageurs, qui a réduit la capacité de fret aérien et augmenté les coûts.

- Les incidences ont été différentes d'une région à une autre. L'Asie a vu ses exportations de produits agricoles diminuer en mars 2020, suivie par l'Europe et l'Amérique du Nord en avril. Toutefois, certaines régions ont vu leurs exportations augmenter par rapport à la même période en 2019, en particulier en Amérique du Sud en raison de la demande asiatique d'exportations de produits de la région tels que les fèves de soja, le sucre et la viande.
- Les prix des produits alimentaires présentaient déjà une tendance à la baisse au début de 2020. La crise liée à la COVID-19 a exercé une pression baissière supplémentaire sur les prix, et donc sur les revenus des producteurs. Bien que le mois de juin ait vu la première hausse des prix mondiaux des produits alimentaires depuis le début de 2020³, les prix devraient rester à des niveaux bas dans le contexte de la récession économique.
- Bien que les stocks mondiaux et les niveaux de production des aliments de base les plus largement consommés – riz, blé et maïs – aient atteint des niveaux record ou presque⁴ et que les produits alimentaires devraient en principe être plus abordables du fait des prix bas, l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'emploi et les revenus a augmenté le nombre de personnes souffrant de la faim. Selon les estimations les plus récentes du Programme alimentaire mondial, 270 millions de personnes pourraient souffrir d'une grave insécurité alimentaire d'ici à la fin de 2020, ce qui représente une augmentation de 82% par rapport à la situation avant la pandémie. Il ne suffit pas de produire et de stocker des produits alimentaires en quantités suffisantes si ces produits ne parviennent pas à ceux qui en ont besoin. En contribuant à la disponibilité et au caractère abordable des produits alimentaires, le commerce reste un élément essentiel de la solution pour répondre aux préoccupations des pays en matière de sécurité alimentaire, en particulier à un moment où les revenus de la population sont soumis à des pressions. Il est donc essentiel de maintenir les courants d'échanges ouverts et de veiller à ce que les chaînes d'approvisionnement alimentaire restent opérationnelles.

1. TENDANCES DES MARCHÉS ET DU COMMERCE DES PRODUITS AGRICOLES

Le commerce des produits alimentaires et agricoles a été plus résilient que le commerce des autres produits.⁵ Le commerce des produits agricoles (selon la définition de l'Accord sur l'agriculture⁶, en valeur) s'est même accru en mars et avril 2020 (de 3,3% et 0,6%, respectivement) par rapport à la même période de 2019 (voir la [figure 1](#)).^{7,8} Le commerce des produits agricoles a été plus résilient que le commerce des autres produits en raison de différents facteurs, en particulier la relative non-élasticité par rapport au revenu de la demande de denrées alimentaires (étant donné que celles-ci sont indispensables à la survie) et le fait que la majeure partie du commerce des produits agricoles (notamment les céréales et les oléagineux) se fait par des expéditions maritimes en vrac qui demandent moins d'interactions humaines et n'ont pas été excessivement perturbées par les restrictions au transport liées à la pandémie.

Alors que les exportations totales ont augmenté pour de nombreux produits alimentaires, d'autres produits ont vu leurs exportations décroître, la baisse la plus marquée ayant concerné les produits agricoles non comestibles (tels que les pelleteries brutes, la laine, les cuirs et peaux bruts, les fibres textiles végétales, les huiles essentielles, les plantes vivantes et les fleurs). Les produits agricoles dont les exportations se sont accrues en mars comprennent les céréales, certains produits carnés, les fruits à coque comestibles, les graines et fruits oléagineux et les fruits (frais ou secs). En avril, toutefois, les exportations de produits agricoles ont chuté pour la plupart des groupes de produits,

³ Selon l'[Indice FAO des prix des produits alimentaires](#).

⁴ FAO, [Situation alimentaire mondiale](#).

⁵ Les statistiques commerciales figurant dans la présente note sont fondées sur les données disponibles pour des pays représentant environ 90% du commerce mondial.

⁶ Les produits agricoles sont définis à l'Annexe 1 de l'Accord par référence au Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises. Cette définition englobe les produits agricoles tant de base que transformés, ainsi que des produits tels que les vins, les spiritueux et les tabacs, les fibres telles que le coton, la laine et la soie, et les peaux brutes destinées à la fabrication du cuir. Le poisson et les produits à base de poisson n'y sont pas inclus, ni les produits de la sylviculture.

⁷ Toutes les figures se trouvent à la fin de la présente note d'information.

⁸ Le commerce des produits non agricoles a baissé de 10,2% en mars et de 25,7% en avril 2020 par rapport à la même période de 2019. Voir aussi les [prévisions commerciales de l'OMC \(22 juin 2020\)](#).

à l'exception notable exception des graines et fruits oléagineux. Les données préliminaires pour mai 2020⁹ semblent confirmer cette tendance, avec des niveaux plus faibles qu'en avril 2019, à l'exception, une fois encore, des graines et fruits oléagineux.

L'augmentation initiale des exportations de nombreux produits alimentaires, notamment en mars 2020, reflète en grande partie la hausse de la demande de produits de détail, traduisant un changement des modes de consommation au détriment des restaurants et autres lieux de restauration publics en faveur des domiciles privés. Outre les achats de panique effectués initialement par les consommateurs, de nombreux gouvernements ont relancé ou renforcé leurs programmes de constitution de stocks (augmentant la demande, notamment pour les céréales) ou ont intensifié leurs achats de produits non vendus en vue de leur distribution aux populations nécessiteuses. En avril, le total des exportations de produits agricoles est resté à un niveau similaire à celui de l'année précédente; toutefois, les exportations de plusieurs groupes de produits ont diminué en raison d'une baisse de la demande, provoquée par les mesures de confinement. Les produits alimentaires pour lesquels les résultats commerciaux ont le plus souffert depuis le début de la pandémie de COVID-19 sont les produits les plus sensibles aux perturbations des transports (en particulier ceux qui nécessitent un fret aérien et des conteneurs) et/ou ceux pour lesquels la demande a chuté du fait des mesures de confinement et de la crise économique (comme les produits périssables à valeur élevée).

Le coton fait l'objet d'un suivi rapproché à l'OMC, étant donnée son importance pour certains des pays les plus pauvres du monde. Les exportations de coton ont subi une contraction considérable depuis le début de l'année du fait de la diminution de la consommation mondiale, la pandémie de COVID-19 s'étant répercutée sur les échanges mondiaux de vêtements. Les projections du Comité consultatif international du coton (CCIC) montrent que la demande mondiale de coton diminuera probablement de 13% pendant la campagne de commercialisation 2019-2020 par rapport à la campagne précédente, réduisant les exportations mondiales de coton à 8,6 millions de tonnes. Selon le CCIC, il est probablement qu'environ quatre millions de petits exploitants agricoles africains seront gravement affectés par cette évolution défavorable, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA), y compris les pays du groupe Coton-4 (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad), où les recettes issues du coton représentent entre 8 et 12% du PIB. Le commerce du coton représente jusqu'à 40% du total de leurs recettes d'exportation et le secteur emploie jusqu'à 33% de la main-d'œuvre nationale.

Dans la plupart des régions, les exportations de produits agricoles ont relativement bien résisté, voire augmenté, mais elles ont diminué en Asie au premier trimestre de 2020, puis en Europe et en Amérique du Nord au mois d'avril (voir la [figure 2](#)), reflétant, entre autres facteurs, la propagation de la COVID-19 (voir la [figure 8](#)). Les données préliminaires concernant certains PMA (voir la [figure 4](#)) indiquent une baisse des exportations plus importante que dans d'autres régions, à l'exception de l'Éthiopie et du Myanmar, qui ont vu leurs exportations s'accroître, notamment pour leurs principaux produits d'exportation (café et graines oléagineuses pour l'Éthiopie et légumes, maïs et riz pour le Myanmar). En revanche, l'Amérique du Sud a enregistré la plus forte augmentation des exportations. Cette bonne performance est due principalement à la hausse des exportations de produits agricoles du Brésil (14,2% en mars et 30,6% en avril par rapport à la même période de 2019), qui représentent environ la moitié des exportations de produits agricoles du continent. Les exportations brésiliennes de fèves de soja, de sucre et de viande se sont accrues considérablement au cours des mois en question par rapport à l'année précédente, en raison, notamment, de la demande asiatique.

Les importations de produits agricoles au cours du premier trimestre de 2020, en particulier en mars, ont augmenté dans pratiquement toutes les régions (y compris les PMA) par rapport à la même période de 2019 (voir la [figure 3](#) et la [figure 5](#)). En avril, la demande d'importations s'est contractée par rapport à l'année précédente en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud ainsi que dans certains PMA (au Myanmar et en Zambie par exemple), mais a connu une expansion dans le reste du monde.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'indice des prix des produits alimentaires montrait déjà une tendance à la baisse au début de 2020, avant même que la crise due à la COVID-19 n'exerce une pression supplémentaire sur les prix et, par conséquent, sur

⁹ Les données pour mai 2020 n'étaient disponibles que pour un nombre limité de 64 pays au moment de la rédaction du présent document.

les recettes du secteur agricole (voir la [figure 6](#)). L'indice des prix des denrées alimentaires de base de la FAO indique que les baisses de prix les plus marquées concernaient les huiles végétales et le sucre; venaient ensuite la viande et les produits laitiers. En revanche, les prix des céréales sont restés relativement stables, la demande ayant été moins affectée par la pandémie et les chaînes d'approvisionnement ayant été moins perturbées du fait que les céréales sont généralement expédiées en vrac et que les expéditions en vrac n'ont pas subi de perturbations majeures.

En juin, l'indice des prix des produits alimentaires de la FAO a enregistré sa première augmentation de l'année 2020 (2,4% par rapport au mois de mai), en raison notamment du redressement des prix des huiles végétales, du sucre et des produits laitiers après une forte baisse en mai. On s'attend néanmoins à ce que les prix des produits alimentaires restent à des niveaux plus bas, compte tenu du ralentissement de l'activité économique. Les prix du coton ont eux aussi suivi une tendance à la baisse, reflétant la diminution de la demande et d'autres facteurs influant sur les activités des chaînes d'approvisionnement, le prix moyen publié par [Cotlook](#) ayant été 0,714 dollar EU par livre de coton fibre pour la période déjà écoulée de la campagne 2019-2020, contre 0,845 pour la campagne 2018/19.

2. MESURES PRISES PAR LES GOUVERNEMENTS

Les mesures prises par les gouvernements pour remédier aux effets de la pandémie de COVID-19 peuvent être divisées en deux grands groupes: les mesures de la phase 1 qui visaient à contenir la propagation du virus tout en garantissant la disponibilité des produits alimentaires pour les populations, et les mesures de la phase 2 introduites en vue de rétablir les chaînes d'approvisionnement rompues et d'aider les producteurs agricoles à faire face à la "nouvelle normalité". Dans de nombreux cas, des mesures des deux catégories ont été mises en place simultanément.

Phase 1: gestion de la crise

Lorsque la crise sanitaire liée à la COVID-19 a éclaté, les gouvernements ont réagi par des mesures radicales, que l'on peut classer en trois grandes catégories:

- a) les mesures de confinement, par exemple les fermetures d'entreprises, les prescriptions en matière de distanciation sociale, les restrictions de déplacement et les interdictions de voyage, les mesures à la frontière et les fermetures de frontières;
- b) la reconnaissance de l'agriculture, des industries alimentaires et du commerce de détail en tant qu'activités essentielles;
- c) les mesures visant à garantir un approvisionnement adéquat en produits alimentaires, telles que les mesures visant à faciliter les importations (par exemple réductions tarifaires, simplification des procédures à la frontière, assouplissement des prescriptions en matière d'étiquetage), restrictions des exportations, constitution de stocks ou augmentation des stocks et distribution de produits alimentaires aux populations vulnérables.

Après une brève phase initiale d'achats de panique, les mesures de confinement ont entraîné une chute de la demande de nombreux produits agricoles du fait de modifications des modes de consommation. Ces mesures, aggravées par les effets directs du virus sur la santé, ont contribué à une pénurie de main-d'œuvre le long de la chaîne d'approvisionnement des produits alimentaires, ce qui a affecté la production agricole et les récoltes, ainsi que la transformation et la distribution des produits alimentaires, et parfois donné lieu à des pertes et du gaspillage alimentaires.

Les cultures à forte valeur ajoutée qui, généralement, demandent une main-d'œuvre plus importante et nécessitent un recours accru aux travailleurs migrants, ont été particulièrement affectées. Selon les estimations, plus d'un quart des travaux agricoles dans le monde sont effectués par des travailleurs migrants¹⁰, bien que cette part puisse varier considérablement d'un pays à l'autre. Par exemple, en Italie, 90% des travailleurs agricoles sont des saisonniers (principalement en provenance de Roumanie), tandis qu'environ 80% de la main-d'œuvre agricole en France est

¹⁰ [Organisation internationale pour les migrations](#) (OIM), COVID-19 – Aperçu analytique n° 18: Migrants et approvisionnement alimentaire mondial, "[Comprendre les incidences de la COVID-19 sur la migration et la mobilité](#)", 20 avril 2020.

étrangère.¹¹ En Australie, environ 50% de la main-d'œuvre sur les exploitations maraîchères et 30% sur les exploitations fruitières sont constituées de travailleurs migrants saisonniers et temporaires. Aux États-Unis, les travailleurs migrants temporaires représentent jusqu'à 10% des travailleurs des exploitations de culture.¹² Les restrictions intérieures des déplacements ont également affecté des pays tels que l'Inde où les travailleurs agricoles saisonniers n'ont pas pu se déplacer à l'intérieur du pays pendant le confinement.

Pour garantir la disponibilité des produits alimentaires et soutenir la production agricole, de nombreux gouvernements du monde entier ont classé l'agriculture, les secteurs de la transformation et de la distribution des produits alimentaires comme des activités essentielles et ont agi rapidement pour faciliter l'entrée des travailleurs migrants saisonniers.¹³ Dès les mois de mars/avril, afin de maintenir les chaînes d'approvisionnement alimentaire, certaines économies ont assoupli les restrictions à l'entrée telles que les prescriptions en matière de visas pour les travailleurs agricoles temporaires (par exemple l'Allemagne, les États-Unis), prorogé les visas de travail des migrants temporaires et saisonniers (par exemple l'Australie, l'Italie, la Nouvelle-Zélande), accordé des exemptions aux restrictions de voyage (par exemple le Canada) et, dans certains cas, fourni un appui financier à ces travailleurs (par exemple le Canada). La Chine a pris des mesures pour empêcher la rupture des contrats des travailleurs migrants en cas de maladie ou de mesures de confinement, et mis en œuvre des mesures pour soutenir les emplois et l'entrepreneuriat dans les zones rurales et dans le secteur agricole.¹⁴ Toutefois, la crainte que les travailleurs migrants cherchent à retourner dans leurs pays d'origine pour éviter les risques de contagion, et que les exploitations agricoles ne parviennent pas à attirer autant de travailleurs de l'étranger, n'a cessé de croître.¹⁵

Certaines mesures SPS ayant des effets de restriction des importations ont initialement été adoptées principalement dans l'objectif d'empêcher l'entrée et la propagation du virus dans les pays importateurs.

Dans un premier temps, ces mesures consistaient surtout à restreindre les importations et/ou le transit d'animaux en provenance de régions affectées (certaines d'entre elles ont ensuite été levées) et à renforcer les prescriptions en matière de certification. Depuis le mois d'avril, cependant, la plupart des notifications et des communications présentées concernaient des mesures prises pour faciliter les échanges, par exemple, en accordant temporairement aux autorités de contrôle la possibilité d'avoir recours à des certificats phytosanitaires et/ou vétérinaires par voie électronique. Au total, jusqu'à mi-juillet, 23 Membres de l'OMC (l'Union européenne comptant pour un) avaient notifié des mesures SPS liées à la COVID-19. Le [Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce](#) fournit une assistance aux pays en développement dans ce domaine (voir l'encadré 1).

¹¹ [Organisation internationale du travail](#) (OIT), Note d'information, "[Les régimes de migration saisonnière: repenser leurs principes et mécanismes fondamentaux à la lumière du COVID-19](#)", mai 2020.

¹² [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture](#) (FAO), "[Migrant workers and the COVID-19 pandemic](#)", 7 avril 2020.

¹³ Dès le mois de mars, la [Commission européenne](#) a identifié un éventail de travailleurs exerçant des professions cruciales, y compris les travailleurs saisonniers dans l'agriculture, et pour lesquels il était jugé essentiel de garantir un passage sans heurt de la frontière. Voir Commission européenne, "[Coronavirus: la Commission présente des orientations pratiques pour garantir la libre circulation des travailleurs exerçant des professions critiques](#)", 30 mars 2019.

¹⁴ FAO, "[Travailleurs migrants et pandémie de Covid-19](#)", 7 avril 2020.

¹⁵ Cela s'est produit dans l'Union européenne et en Thaïlande, où des milliers de travailleurs agricoles migrants sont retournés dans leurs pays.

Encadré 1: Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF)

Les travaux du [STDF](#) visant à élaborer et à mettre en œuvre des solutions pour un commerce sûr en faveur des pays en développement aident les pays à atténuer les effets de la COVID-19 sur le commerce des produits agricoles. Par exemple, les travaux du STDF sur la certification SPS électronique, y compris les projets eVet et ePhyto, ont ouvert la voie à des solutions novatrices en matière de certification SPS, y compris au Ghana, au Samoa et à Sri Lanka. En mars 2020, 80 pays étaient connectés à la plate-forme ePhyto (qui peut traiter jusqu'à 100 000 certificats par jour) et échangeaient 11 000 certificats par mois. D'autres projets du STDF aident les gouvernements et les producteurs à renforcer la résilience des systèmes agro-alimentaires et à mieux faire face aux défis posés par la COVID-19. Il s'agit notamment de projets pour renforcer les capacités SPS dans diverses chaînes de valeur en Afrique et en Asie, d'un projet régional en Asie du Sud-Est sur l'utilisation de solutions faisant appel aux technologies de l'information (TI) pour la surveillance et le signalement des organismes nuisibles, et de projets à venir en Afrique de l'Ouest et en Amérique centrale destinés à veiller à la mise en place d'une collaboration public-privé afin d'améliorer la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de cibler plus efficacement les ressources en matière d'inspection.

Les mesures tarifaires prises en réponse à la crise liée à la COVID-19 ont révélé dans une large mesure une tendance à la libéralisation visant à permettant un approvisionnement stable en produits alimentaires. Plus de 20 économies (y compris quelques économies non Membres de l'OMC), à des stades divers de développement, ont adopté des réductions tarifaires temporaires ou accordé des exonérations de droits ou d'autres types de répit temporaire aux produits agricoles et alimentaires. Ces mesures ont généralement été adoptées pour une durée limitée, par exemple de deux à six mois, soit dans le cadre de politiques transversales visant toutes les importations, soit conjointement avec des mesures applicables aux fournitures médicales et autres marchandises essentielles pour lutter contre la pandémie. Les produits agricoles visés par les réductions ou les exonérations tarifaires allaient des produits utilisés pour l'alimentation quotidienne (par exemple Afrique du Sud, Qatar, Samoa,) aux principaux aliments de base (par exemple Maroc), en passant par une sélection de produits clés (par exemple Costa Rica, El Salvador, États membres de l'Union économique eurasiatique¹⁶, Mauritanie, Ouzbékistan, Tchad et Turquie). Parmi les autres mesures d'ouverture des échanges figurent une exonération temporaire de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur toutes les importations (par exemple Kenya), un report de 30 jours du paiement des droits sur toutes les importations (Royaume d'Arabie saoudite), et une augmentation limitée dans le temps des contingents tarifaires partiels pour le beurre, les œufs et les pommes de terre (Liechtenstein et Suisse). Pour accélérer les procédures douanières, des "voies réservées" spéciales ont été introduites pour les produits agricoles (par exemple Union européenne).

Quelques économies, y compris certains grands producteurs et exportateurs, ont également adopté des restrictions ou des prohibitions à l'exportation (par exemple le Cambodge, l'Égypte, El Salvador, la Fédération de Russie, le Honduras, le Kazakhstan, la Macédoine du Nord, le Myanmar, la République kirghize, la Thaïlande, la Turquie, l'Ukraine, l'Union européenne (Roumanie) et le Viet Nam) visant des aliments de base clés (tels que le blé, la farine de blé, le sarrasin, le riz, les graines et l'huile de tournesol, les œufs), ainsi que des produits alimentaires transformés (par exemple les pâtes, le sucre, les aliments pour animaux, le son, le sel, le vin) et certains légumes. Plusieurs de ces mesures ont été supprimées par la suite.

Les gouvernements ont également procédé à la constitution de stocks, dans plusieurs cas dans le double objectif de mettre des produits alimentaires à la disposition des populations pauvres et d'aider les producteurs agricoles (en achetant les invendus et/ou en garantissant un revenu minimal aux agriculteurs). De nombreux Membres ont choisi de reprendre, d'accroître ou d'élargir les achats dans le cadre de leurs programmes de constitution de stocks publics (par exemple l'Égypte, l'Inde, le Maroc, les Philippines, le Royaume d'Arabie saoudite), et d'augmenter les prix d'achat (par exemple la Turquie).

¹⁶ Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan et République kirghize.

Phase 2: rétablissement des chaînes d'approvisionnement et aide aux producteurs agricoles

Les mesures introduites pour aider les agriculteurs à faire face à la "nouvelle normalité" peuvent globalement être divisées en trois catégories :

- a) mesures visant à renforcer la résilience;
- b) mesures visant à soutenir les revenus des producteurs; et
- c) mesures visant à soutenir les exportations et à faciliter les échanges.

À mesure que les Membres passent de l'urgence de l'endiguement à d'autres défis et d'autres priorités politiques, un grand nombre d'entre eux ont adopté des plans de relance économique à grande échelle, voire à une échelle sans précédent. Le secteur agricole ne fait pas exception, avec un nombre croissant de Membres de toutes tailles et de tous niveaux de développement annonçant de nouveaux ensembles de mesures de soutien.

Quelques grandes économies étaient à l'avant-garde de cette tendance, mais nombre d'autres Membres leur emboîtent le pas en introduisant des mesures budgétaires et financières pour soutenir leurs secteurs agricoles.

Les mesures de soutien adoptées visaient à faire face à une baisse soudaine de la demande de produits agricoles en aidant les producteurs à écouler les excédents et à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires par l'intermédiaire de programmes d'aide alimentaire, d'aide au stockage ou d'indemnisation directe des pertes (par exemple Brésil, Canada, Union européenne, Japon, Suisse, États-Unis). Certaines mesures de soutien visent à faciliter l'accès au crédit (par exemple Canada, Union européenne, États-Unis), à permettre le report des remboursements des emprunts ruraux (par exemple Brésil), à faciliter l'accès aux matières premières et autres intrants (par exemple Chine, Japon), à améliorer les installations et à introduire des mesures d'hygiène, y compris pour prévenir la COVID-19 (par exemple Japon) pour faire face à la période d'isolement pour les travailleurs arrivant de l'étranger (par exemple Canada), et à améliorer l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement (par exemple Inde).

Parmi les autres Membres de l'OMC, les mesures de soutien comprennent un soutien aux intrants agricoles (par exemple Côte d'Ivoire, Fidji, Paraguay), un soutien en vue d'améliorer l'utilisation des technologies et des techniques de production (par exemple Paraguay), des transferts d'argent (par exemple Côte d'Ivoire, Paraguay), une prorogation du moratoire sur la loi fiscale concernant les terres agricoles (par exemple Égypte), une approbation accélérée des prêts dans le cadre d'un programme de crédit subventionné (par exemple Honduras), des garanties des prêts (par exemple Namibie), des bonifications d'intérêts (par exemple Monténégro); et des paiements de cotisations des travailleurs agricoles assurés (par exemple Monténégro).¹⁷

Quelques Membres (par exemple Myanmar, Sri Lanka) ont adopté des mesures autorisant le gouvernement à contrôler les volumes des importations par l'intermédiaire de droits protecteurs ou d'une suspension temporaire des importations.

Quelques Membres ont également inclus des mesures visant à soutenir les exportateurs, y compris les producteurs de produits alimentaires et agricoles, en réponse à la crise liée à la COVID-19, notamment grâce à la promotion des exportations (par exemple Indonésie, Sri Lanka, Royaume-Uni), à la numérisation des procédures d'exportation (par exemple Paraguay) et au soutien au financement des exportations. Certains Membres ont également introduit des mesures de soutien logistique et administratif pour compenser la hausse des coûts du fret aérien (par exemple Australie), réduire les tarifs du fret aérien sur certaines exportations (par exemple Pakistan), réduire les redevances et impositions liées à l'exportation (par exemple Jamaïque), et aider les compagnies aériennes à accroître leurs capacités de fret aérien et à rétablir le transport de produits agricoles (par exemple Nouvelle-Zélande).

¹⁷ "Summary of the Main Economic, Monetary and Financial Policy Measures Taken in the Face Of The Global Pandemic Covid-19", 14 mai 2020 et Fonds monétaire international (FMI), [Policy Tracker, Policy Responses to COVID-19](#).

Un grand nombre de ces mesures ont fait l'objet de discussions lors des réunions du Comité de l'agriculture des [18 juin](#) et [28 juillet](#) 2020, et plusieurs d'entre elles ont été notifiées à l'OMC.¹⁸

3. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MESURES COMMERCIALES

Les stocks de céréales ont atteint leurs plus hauts niveaux des dernières années, d'après la FAO (voir la [figure 7](#)).¹⁹ La FAO a également revu à la hausse (de 3%) ses prévisions pour 2020 concernant la production de céréales par rapport à la récolte record de 2019. En outre, les prix internationaux des produits alimentaires sont relativement bas, ce qui rend les produits alimentaires plus abordables.

Malgré les stocks et les bonnes récoltes, il est devenu plus difficile pour les populations pauvres d'accéder aux produits alimentaires, une conséquence de l'incidence de la crise économique actuelle sur les revenus des populations et leur pouvoir d'achat ainsi que des perturbations des échanges de produits agricoles et des chaînes d'approvisionnement agricole. Après des années de tendance à la baisse, la pauvreté et la faim augmentent. Selon les estimations les plus récentes du Programme alimentaire mondial, 270 millions de personnes pourraient souffrir d'une grave insécurité alimentaire d'ici à la fin de 2020, ce qui représente une augmentation de 82% par rapport à la situation d'avant la pandémie.²⁰ En outre, les pays d'Afrique sub-saharienne luttent aussi contre d'autres crises, telles que la crise liée au criquet pèlerin et à la fièvre porcine africaine, ce qui accroît leur vulnérabilité à la faim.

Le commerce a un rôle crucial à jouer dans la sécurité alimentaire mondiale, en appariant l'offre alimentaire abondante à la demande croissante de produits alimentaires. Ce point a été soulevé par plusieurs organisations internationales et groupes d'économies depuis la flambée de COVID-19. La [déclaration conjointe](#) des Directeurs généraux de l'OMC, de la FAO et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le 31 mars 2020, a spécifiquement souligné l'importance du commerce pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de millions de personnes dans le monde, et appelé les gouvernements à veiller à ce que toute mesure liée au commerce prise en réponse à la crise ne perturbe pas les chaînes d'approvisionnement alimentaire. De nombreuses [déclarations](#) ont été adoptées par différents groupes de pays (par exemple le G-20, le Groupe des PMA, le Groupe africain, les membres du Groupe de Cairns, le Groupe d'Ottawa, l'ASEAN), appelant à maintenir l'ouverture des échanges, à limiter le recours aux restrictions à l'exportation, et à faire en sorte que les mesures adoptées restent ciblées, temporaires, proportionnées et transparentes.²¹ Plusieurs déclarations ont également souligné l'importance de la transparence en matière de mesures commerciales liées aux produits alimentaires et de niveaux de production alimentaire, de consommation et de stocks, ainsi que de prix des produits alimentaires.

Pendant la [réunion extraordinaire](#) du Comité de l'agriculture consacrée à la COVID-19 qui s'est tenue le 18 juin 2020, plusieurs préoccupations ont été soulevées à l'égard des mesures liées au commerce adoptées par les Membres de l'OMC. Les discussions se sont notamment concentrées sur les restrictions à l'exportation et les mesures de soutien à l'agriculture nouvellement introduites. Dans le cas des restrictions à l'exportation, l'accent a principalement été mis sur l'obligation de présenter des notifications préalables de ces mesures. Il a été demandé aux Membres de présenter toutes les notifications en suspens, y compris dans les cas où les restrictions avaient été supprimées. Les autres préoccupations soulevées concernaient le nombre croissant de mesures de soutien à l'agriculture, d'aucuns suggérant que certaines mesures pourraient en réalité aggraver l'incidence de la pandémie. Il a été noté que, alors qu'environ 20 Membres avaient imposé des restrictions à l'exportation, environ 50 Membres avaient introduit une forme quelconque de nouveau soutien interne. Les Membres qui avaient procédé à la constitution de stocks privés ou publics de produits alimentaires ont également été invités à réduire au minimum les distorsions et à respecter leurs

¹⁸ Pour de plus amples renseignements sur les discussions et les notifications, voir l'adresse <https://agims.wto.org/fr>.

¹⁹ FAO, [Situation alimentaire mondiale](#).

²⁰ [Programme alimentaire mondial](#), "[Le PAM prévoit d'aider un nombre record de personnes souffrant de la faim alors que le Covid-19 fait des ravages dans les pays les plus pauvres](#)", 29 juin 2020.

²¹ [Documents officiels de l'OMC WT/GC/219-TN/C/20; WT/GC/218/Rev.1-G/AG/31/Rev.1-TN/AG/44/Rev.1; WT/GC/217; WT/GC/212/Rev.1; WT/GC/211; WT/GC/210; et WT/GC/208/Rev.2-G/AG/30/Rev.2.](#)

engagements dans le cadre de l'OMC lorsque les produits alimentaires stockés étaient mis sur le marché.

4. CONCLUSIONS

La crise de la COVID-19 a eu une incidence majeure sur l'économie mondiale et le commerce international. Les pays luttent encore contre la pandémie et les répercussions de celle-ci sur les chaînes d'approvisionnement alimentaire continuent de se faire sentir. Même si le commerce des produits agricoles s'est avéré plus résilient que le commerce d'autres marchandises du fait du caractère essentiel des produits alimentaires, des perturbations supplémentaires des chaînes d'approvisionnement pourraient commencer à saper cette résilience, avec des conséquences préjudiciables.

Il n'existe à ce jour aucune raison liée à l'approvisionnement pour que la crise sanitaire actuelle se transforme en crise alimentaire. Toutefois, les perturbations des chaînes d'approvisionnement alimentaire constituent un risque pour la sécurité alimentaire mondiale. Les choix des gouvernements en matière de politiques commerciales joueront un rôle majeur pour déterminer la façon dont la situation évolue.

La transparence reste cruciale pour la sécurité alimentaire. Des renseignements incomplets ou insuffisants créent une incertitude qui, à son tour, conduit à des décisions politiques sous-optimales. Le fait de partager des renseignements en temps voulu sur les mesures liées au commerce, ainsi que de mettre à disposition des renseignements sur la production, la consommation, les stocks et les prix des produits alimentaires, aiderait les marchés à fonctionner efficacement et contribuerait à assurer la sécurité alimentaire mondiale.

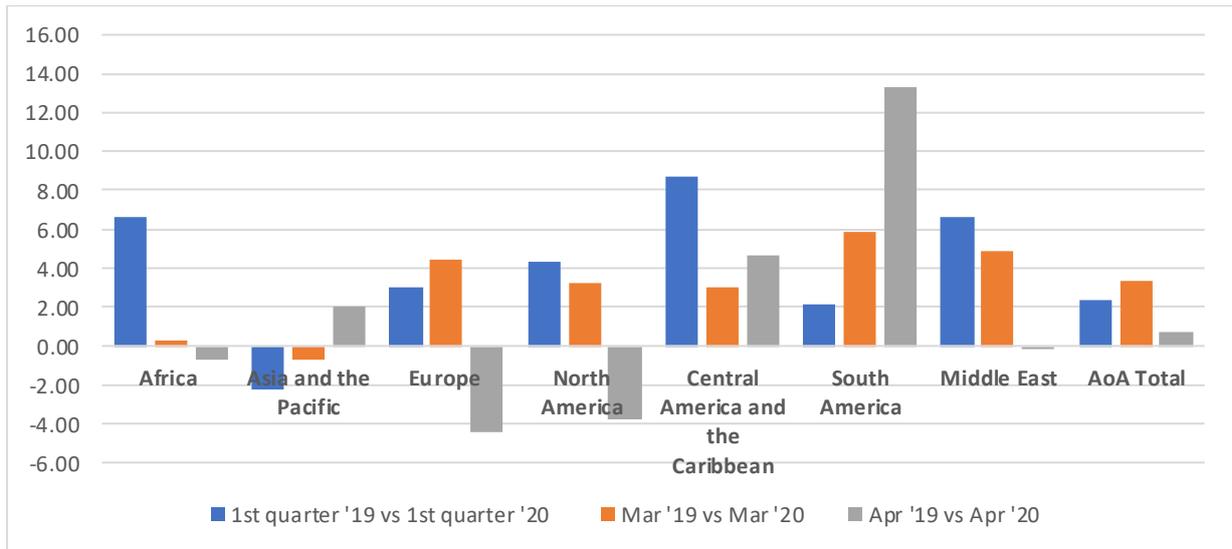
Figure 1: Exportations mondiales* de produits agricoles (définition de l'Accord sur l'agriculture), variation en pourcentage

	1 st quarter '19 vs 1 st quarter '20	March '19 vs March '20	April '19 vs April '20
AOA TOTAL	2.5	3.3	0.6
LIVE ANIMALS (0100-0160)	3.7	4.6	-14.8
MEAT & EDIBLE MEAT OFFAL (0201-0210)	13.5	8.2	-3.3
DAIRY (0401-0406)	1.5	1.0	-3.6
BIRD EGGS (0407-0408)	-6.9	-12.1	-11.2
NATURAL HONEY (0409)	-3.9	4.3	15.6
EDIBLE PRODUCTS OF ANIMAL ORIGIN, OTHER (0410)	32.5		
PRODUCTS OF ANIMAL ORIGIN, OTHER (0501-0511)	-10.8	-8.1	-16.3
LIVE TREES & OTHER PLANTS; BULBS, ROOTS (0601-0602)	-5.8	-17.7	-29.2
FLOWERS (0603)	-4.9	-19.1	-15.9
EDIBLE VEGETABLES, CERTAIN ROOTS & TUBERS (0702-0714)	2.7	3.8	-2.2
EDIBLE NUTS (0801-0802)	9.8	19.5	-4.4
FRUITS (FRESH OR DRIED) (0803-0814)	8.3	9.3	-7.5
COFFEE (0901)	2.1	4.8	-6.1
TEA, MATÉ (0902-0903)	-6.7	-10.2	12.8
SPICES (0904-0910)	-4.8	4.7	7.9
CEREALS (1001-1008)	2.9	15.6	1.3
PRODUCTS OF THE MILLING INDUSTRY; MALT; STARCHES (1101-1109)	-4.8	-3.9	-22.5
OIL SEEDS & OLEAGINOUS FRUITS; MISC GRAINS; STRAW & FODDER (1201-1214)	1.1	10.1	22.4
LAC; GUMS, RESINS & OTHER VEGETABLE SAPS & EXTRACTS (1301-1302)	-1.4	10.9	11.0
VEGETABLE PLAITING MATERIALS; OTHER VEGETABLE PRODUCTS (1401-1404)	10.7	9.6	3.8
ANIMAL OR VEGETABLE FATS, OILS & WAXES (1501-1522)	6.6	6.7	0.4
PREPARATIONS OF MEAT (1601-1602)	0.0	1.8	-27.2
SUGARS & SUGAR CONFECTIONERY (1701-1704)	6.2	8.6	-9.5
COCOA & COCOA PREPARATIONS (1801-1806)	1.7	-7.4	-37.5
PREP. OF CEREALS, FLOUR, STARCH, OR MILK (1901-1905)	3.2	4.7	-23.2
PREP. OF VEGETABLES, FRUIT, NUTS OR OTHER PARTS OF PLANTS (2001-2009)	3.5	7.9	-22.3
MISC. EDIBLE PREPARATIONS (2101-2106)	-2.4	-0.3	-9.1
BEVERAGES, SPIRITS & VINEGAR (2201-2209)	-3.5	-7.6	-35.4
RESIDUES, WASTE FROM THE FOOD INDUSTRIES; ANIMAL FODDER (2301-2309)	-0.7	4.4	-10.3
TOBACCO & SUBSTITUTES (2401-2403)	-7.1	-4.4	-41.8
ACYCLIC ALCOHOLS & THEIR DERIVATIVES (2905)	-12.5	-4.9	-17.6
ESSENTIAL OILS & RESINOIDS (3301)	-11.3	-2.1	-4.2
ALBUMINOIDAL SUBSTANCES; MODIFIED STARCHES; GLUES (3501-3505)	10.1	12.5	-5.1
MISC. CHEMICAL PRODUCTS (3809-3824)	3.2	5.3	-26.0
RAW HIDES & SKINS (OTHER THAN FURSKINS) (4101-4103)	-18.4	-25.1	-54.6
RAW FURSKINS, OTHER (4301)	-56.0	-83.5	-22.0
SILK (5001-5003)	-5.3	11.5	-54.3
WOOL, FINE OR COARSE ANIMAL HAIR (5101-5113)	-29.2	-33.6	-54.2
COTTON (5201-5203)	4.1	-12.5	-34.6
OTHER VEGETABLE TEXTILE FIBRES (5301-5302)	-11.5	-9.8	-78.9

* Les statistiques commerciales sont basées sur les données disponibles pour des pays représentant environ 90% du commerce mondial.

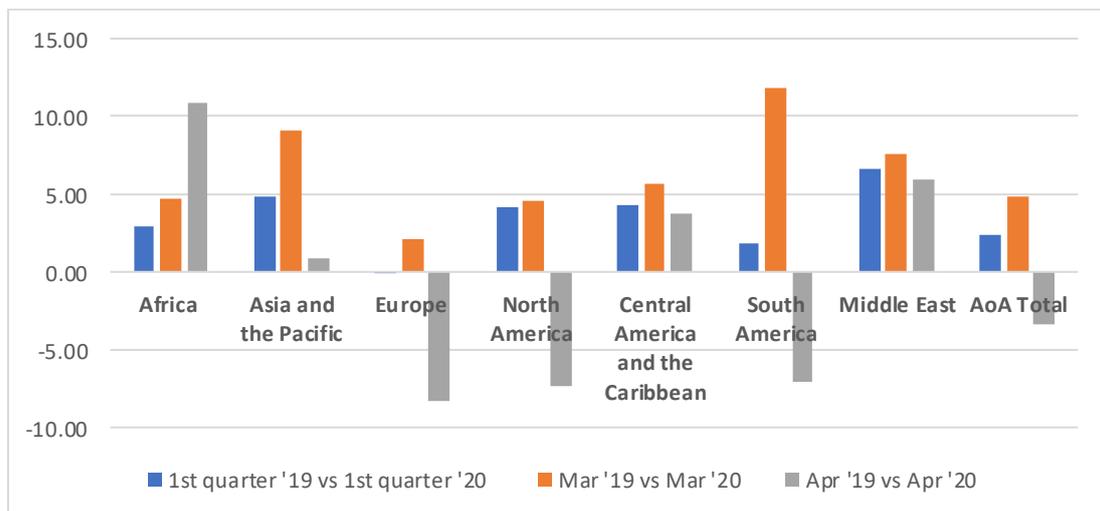
Source: Estimations du Secrétariat de l'OMC.

Figure 2: Exportations de produits agricoles par région (définition de l'Accord sur l'agriculture), variation en %



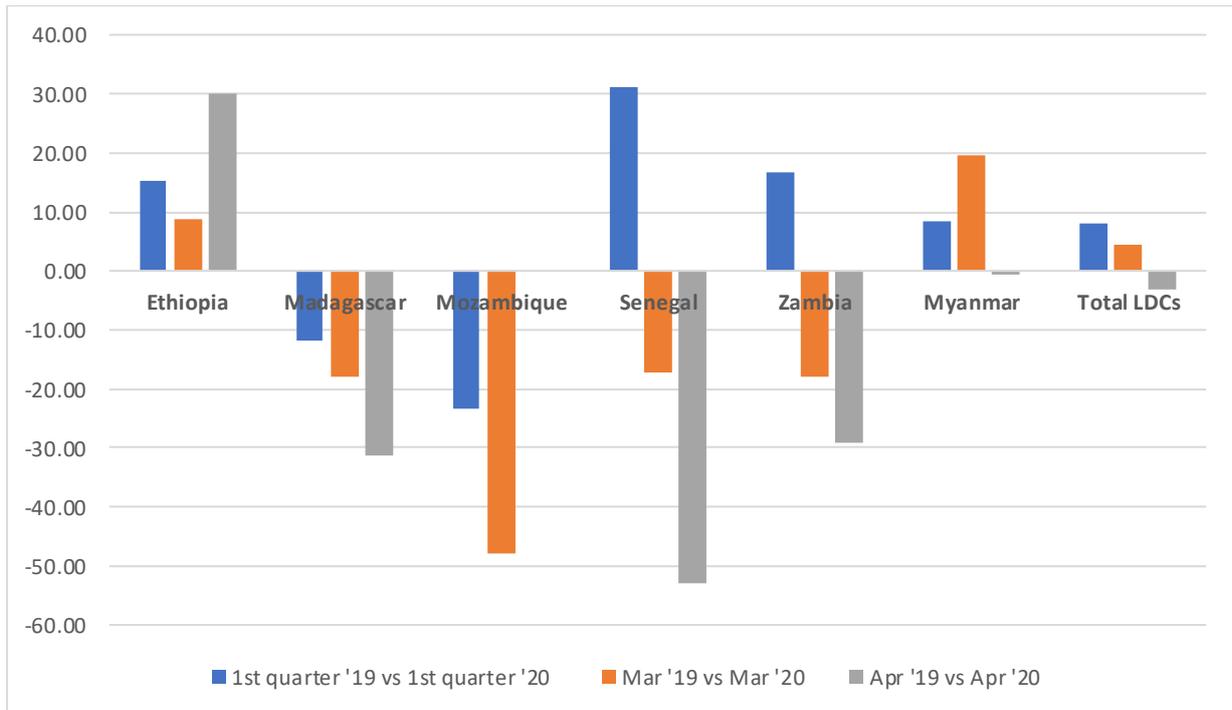
Source: Estimations du Secrétariat de l'OMC.

Figure 3: Importations de produits agricoles par région (définition de l'Accord sur l'agriculture), variation en %



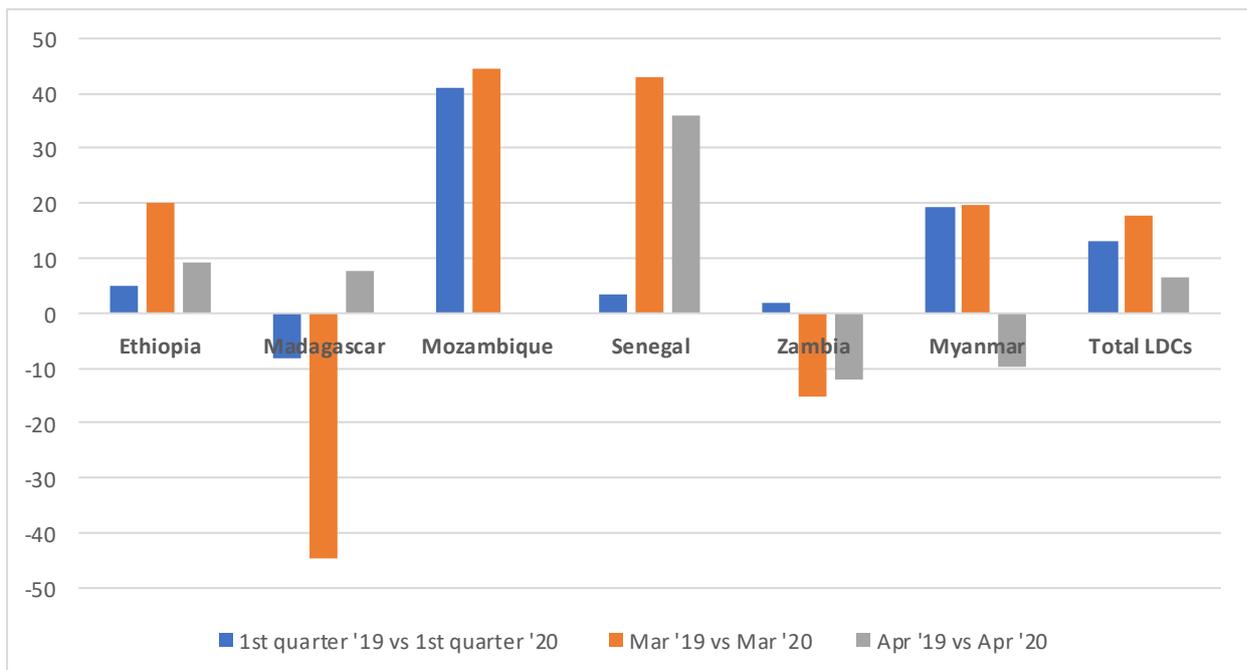
Source: Estimations du Secrétariat de l'OMC.

Figure 4: Exportations de produits agricoles (définition de l'Accord sur l'agriculture) pour certains PMA, variation en %



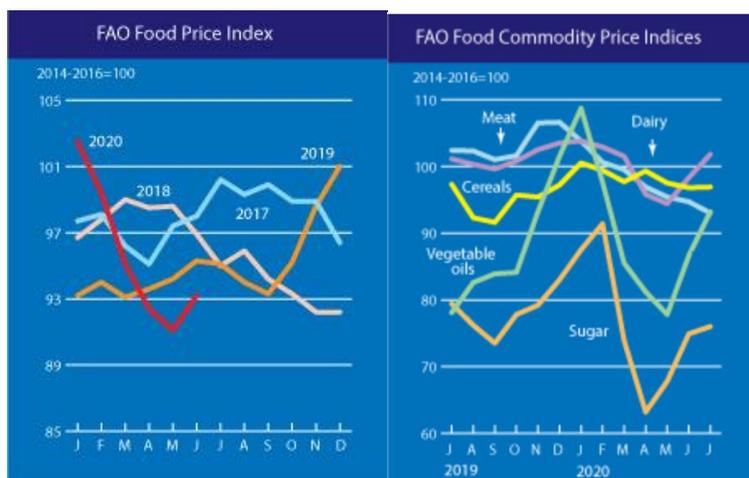
Source: Estimations du Secrétariat de l'OMC.

Figure 5: Importations de produits agricoles (définition de l'Accord sur l'agriculture) pour certains PMA, variation en pourcentage



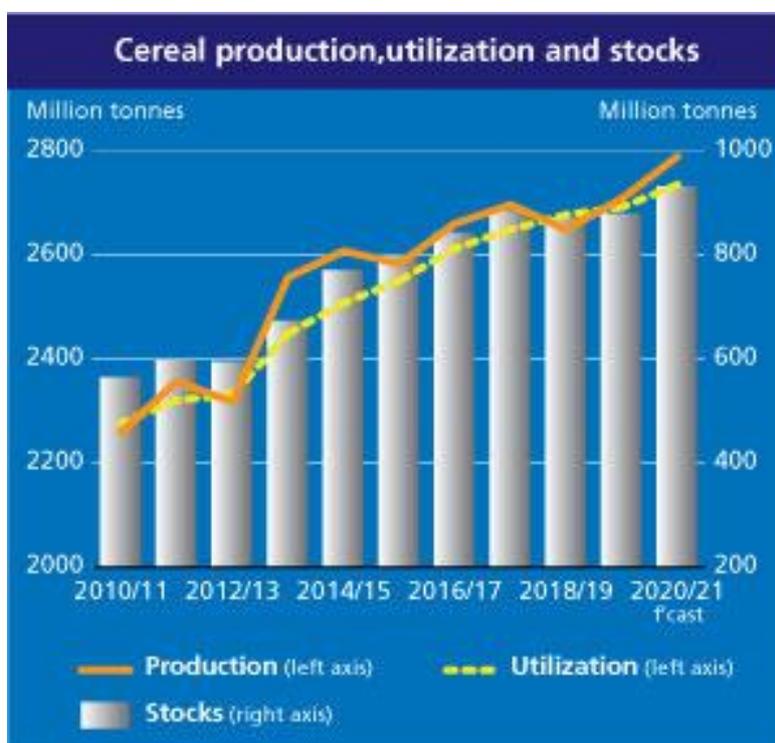
Source: Estimations du Secrétariat de l'OMC.

Figure 6: Indice des prix des produits alimentaires et Indices des prix des denrées alimentaires de base de la FAO



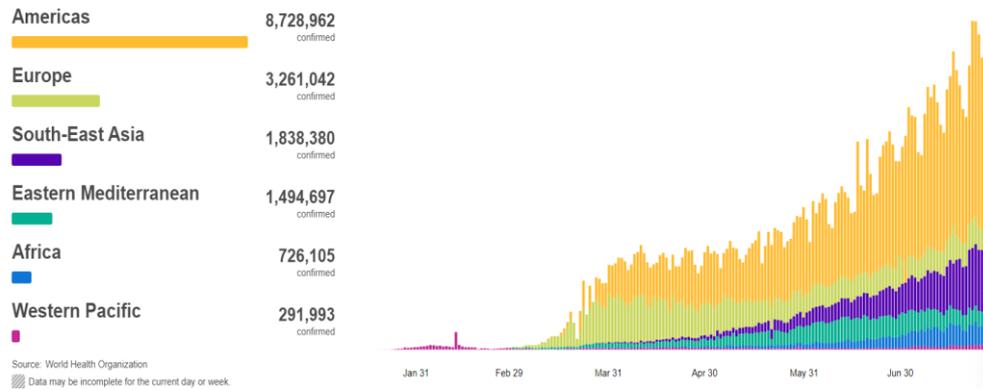
Source: FAO.

Figure 7: Production, utilisation et stocks de céréales



Source: FAO.

Figure 8: Nombre de cas confirmés de COVID-19, par date du rapport et région de l'OMS, du 30 décembre 2019 au 28 juillet 2020



Source: [WHO Coronavirus Disease \(COVID-19\) Dashboard](#), 28 juillet 2020.